



Cfdt:

BNP PARIBAS

16 décembre 2024



Juan-Antonio GONZALEZ

06 67 24 54 97



Sophie CREPEAUX

06 98 54 95 03



Stéphanie BOUKOBZA

07 86 23 54 74



Anissa LAIDOUNI

07 71 54 87 22



Claudine OMS

07 61 41 04 82



# CSE du 28/11/2024

Ci-dessous les points abordés lors du dernier CSE ...

IDF OUEST

## MOTIV

Au-delà d'un léger décrochage d'IDF Ouest vs BCEF, principalement en raison de la jeunesse en poste de nos équipes,

→ **Nous sommes revenus sur les aléas** puisque 36 agences de notre région, dont 8 sur Rueil, 7 sur Boulogne, 6 sur Versailles et 4 sur Paris Saclay, figurent consécutivement aux Q1 et Q2 2024, tout comme déjà elles figuraient en aléas au Q2 2023.

→ **Nous avons donc demandé que la direction ait un suivi et une vigilance particulière** pour ces agences qui rencontrent des difficultés récurrentes, les primes aléas ne compensant que partiellement le manque à gagner sur MOTIV.

→ Pour Boulogne, nous ne manquons pas de signaler à la Direction que ce territoire représente à lui seul près de la moitié des 25 postes vacants à ce jour.

## MOTIV 2025

**Après sa présentation dans vos territoires respectifs,  
Faites-nous remonter vos avis et questions !!!**

## AVIS SUR LES PROJETS DE RÉGIONALISATION DES EXPERTS-CRÉDIT IDF OUEST

Ou « **Comment faire plus et mieux avec moins ...** » : en l'absence de réponse de la Direction à notre demande d'évaluation de la charge de travail avant/après,

**Nous ne sommes pas en mesure de rendre un avis sur ce projet.**

## DISTRIBUTION DES CHOCOLATS DU CSEE

Pour la énième année consécutive, et pour des raisons que nous ignorons toujours mais qui doivent certainement relever d'une vision partisane des activités du CSEE pourtant censées être neutres s'agissant de fonds alloués par l'employeur,



**Les Elus Cfdt regrettent à nouveau de ne pas avoir été associés à la distribution des chocolats du CSEE par les chargés d'affaires sociales et culturelles, CASC, que nous remercions néanmoins tous et sans exception.**

## CSI ET CSEP

Aux nombres de 18 et 11, nous rappelons à la direction qu'ils devaient initialement être respectivement 24 et 22 dans le projet initial de Modèles de Services.

⇒ **La suppression du code miroir avec les CAP fera l'objet d'une question sur l'avenir des CSEP lors du prochain CSEE.**

## INFO +

### CONDITION DE PRÉSENCE AU MOMENT DU VERSEMENT DU VARIABLE

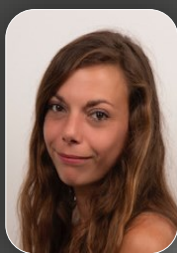
Comme nous l'a confirmé notre directrice de région, cette condition parfaitement « ILLÉGALE » n'est plus requise chez BNP Paribas.

**Il convient néanmoins de préciser que le variable de référence n'est versé que pour une année pleine d'activité.**



Brigitte

MARQUES DE ALMEIDA



Nadia TEIXEIRA



Mohamed FARES



Samia BAITARI

## EPISODE NEIGEUX

En remettre une couche n'était pas le meilleur moyen de faire fondre la glace avec nous.

Et pourtant, invoquant notamment d'avoir attendu que les parents reçoivent des messages des écoles pour réagir, la Présidente du CSEE persiste et signe. Elle a donc tenu à nous rappeler les modalités de gestion de cet épisode qui a vu la région décider à 15h30 seulement de fermer l'ensemble des agences à 16h.

**Face à ce manque d'anticipation et de prévention de la région (alertes orange de Météo France et du Préfet de police de l'Île de France la veille), notre sang n'a fait qu'un tour et nous n'avons pu nous empêcher de confirmer de façon véhémement notre ressentiment et notre insatisfaction.**

## ACQUISITION DE CONGÉS PENDANT UN ARRÊT MALADIE

Concernant les règles applicables chez BNP Paribas relatives à la loi « DDADUE 2 du 24 avril 2024 », qui prévoit de nouvelles dispositions légales relatives à l'acquisition de congés payés durant un arrêt maladie,

Voici ci-dessous un point sur les étapes de mise en œuvre opérationnelle au sein de l'entreprise :

- **Août 2024** : Réponse apportée aux collaborateurs non éligibles
- **D'ici fin décembre 2024** : Etude et réponse pour les collaborateurs actifs en arrêt maladie entre le 01/12/2009 et le 31/12/2023 et les collaborateurs sortis en arrêt maladie du 01/12/2009 au 23/04/2024
- **1er trimestre 2025** : Etude des dossiers collaborateurs dont l'arrêt maladie se situe entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024
- **2ème trimestre 2025** : Etude des dossiers de l'ensemble des collaborateurs en arrêt maladie au 01/01/2025

**Pour ces 2 derniers cas**, les collaborateurs concernés n'auront pas de demande préalable à effectuer, l'analyse sera réalisée par les équipes ALIS.

**Nous rappelons à la direction que les salariés en poste bénéficient d'un délai de 2 ans à compter du 26 avril 2024 (soit jusqu'au 23 avril 2026 à minuit) pour réclamer les congés acquis au titre des arrêts-maladie intervenus après le 1<sup>er</sup> décembre 2009.**

## INCIVILITÉS

- 13 accidents de travail ont entraîné des répercussions psychologiques à la suite d'agressions, **NOUS SOMMES INQUIETS POUR VOTRE SÉCURITÉ !**
- A fin septembre 2024, nous avons enregistré sur notre région :
  - ⇒ 4 incivilités avec « coups et blessures » 5 avec « violences légères » (pour 6)
  - ⇒ 9 avec « menaces de violence »
  - ⇒ 38 avec « injures »

## EAU CHAUDE A MAC19 ET AU 150 P

**VICTOIRE, Elle a enfin été rétablie GRÂCE à l'action de la CFDT !!!**





## CADRES AU FORFAIT ET RESPECT DES HORAIRES D'OUVERTURE A LA CLIENTÈLE

L'ambiguïté persiste...

Pour la lever, il suffit de considérer que le cadre au forfait est payé en jours de travail et qu'il bénéficie d'une autonomie dans la gestion de son temps.

En conséquence,

- ⇒ Vous ne bénéficiez pas des heures supplémentaires, mais d'une prime annuelle de 2,3 % de son revenu brut annuel.
- ⇒ Vous ne devez pas être impacté en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, ni vous voir décompté des demi-journées d'absence.

Pour le bon fonctionnement de votre service et l'organisation de votre équipe,

**Nous préconisons néanmoins que vous informiez au plus tôt votre manager de vos aménagements et absences.**

## TROTTINETTES ET VÉLOS ÉLECTRIQUES

Vive la bureaucratie !

Alors que le stationnement des trottinettes avait été toléré un temps, il est aujourd'hui interdit.

**Nous apprenons qu'IMEX rédige une nouvelle note sur ce sujet.**

**A SUIVRE ...**

***A NOTER : LE RECHARGEMENT RESTERA INTERDIT !***

## INFO +

### VIDÉOSURVEILLANCE DES SALARIÉS À L'ACCUEIL DES AGENCES

La directrice de BCEF ayant confirmé la position de BNP Paribas, à savoir que ce dispositif a déjà été validé,

**Nous utiliserons tous les moyens juridiques à notre disposition pour que cesse cette atteinte à votre vie privée au travail à la suite des modifications intervenues dans le cadre de Préférence Client.**



*Modification de l'orientation des caméras initialement positionnées sur les armoires à chèquiers vers les bureaux d'accueil sans information-consultation des Elus ni accord des salariés filmés à leur poste de travail*



Cfdt:  
BULLETIN D'ADHÉSION

Rejoignez  
le 1<sup>er</sup> syndicat  
de France !

CFDT.FR



Contactez vos élus Cfdt // Mail : [PARIS\\_IRP\\_CFDT\\_IDF\\_UEST](mailto:PARIS_IRP_CFDT_IDF_UEST)